

Discipline

Je suis sanctionné(e) si je n'applique pas les règles de vie.

La sanction tiendra compte de la gravité de la faute commise qui sera notée sur un cahier par le personnel de la cantine.

Au bout de 3 avertissements le service vie scolaire de la mairie sera informé ; mes parents et moi recevrons un courrier ou une convocation en mairie.

Dans ce cas, je peux être amené(e) à déjeuner avec un autre groupe, à participer aux tâches de nettoyage ou de rangement en fin de service et je peux même être exclu(e) du restaurant scolaire temporairement ou définitivement en cas de faute grave.

✂-----

Coupon à remettre à l'école à Pascale GONZALEZ ou au service Enfance Jeunesse de la mairie d'Arès

Ne concerne que les enfants de l'école élémentaire :

Élève (nom, prénom) :

Oui, je m'engage à respecter ces règles de vie

Date

Signature de l'élève

Responsable légal

Je soussigné(e) :

Représentant légal de l'élève :

Accepte ces règles de vie et m'engage à sensibiliser mon enfant aux règles élémentaires qu'impose la vie en collectivité pour que l'heure du déjeuner soit un moment de détente et de convivialité.

Date

Signature

RÈGLES DE VIE À LA CANTINE DE L'ÉCOLE D'ARÈS



Service Enfance, Jeunesse, Sports, Vie Scolaire
05.24.18.30.47
Mairie d'ARÈS
05.56.03.93.03.

enfancejeunesse@ville-ares.fr

7, rue Pierre Paulilhac - 33740
www.ville-ares.fr

À la sortie de la classe à midi



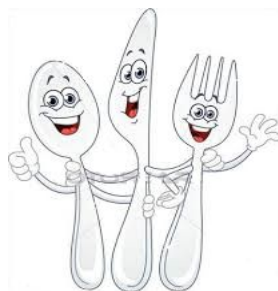
- Je vais aux toilettes me laver les mains
- Je me range devant le restaurant scolaire dans le calme
- J'attends l'appel pour entrer dans la salle
- Je ne bouscule pas mes camarades

Pendant le repas



- Je parle sans crier
- Je mange proprement et ne gaspille pas
- J'essaie de goûter aux différents plats
- Je respecte mes camarades et le personnel
- Je respecte la nourriture, le matériel et les locaux
- Je me déplace avec autorisation

À la fin du repas



- Je range ma chaise en silence
- Je vérifie que je n'ai rien oublié (vêtements etc...)
- Je quitte le restaurant scolaire dans le calme

Dans la cour de récréation

- Je ne joue pas dans les toilettes
- Je ne joue pas à des jeux dangereux ou violents
- Je respecte mes camarades
- Je prends soin des jeux de l'école
- Je respecte les "zones calmes"



La restauration scolaire municipale est un service proposé aux familles. Il n'a pas de caractère obligatoire.

Le moment du repas doit permettre à l'enfant de se restaurer et de se détendre entre les classes du matin et de l'après-midi. Cette pause méridienne est assurée par des agents municipaux sensibilisés à l'exercice de leurs missions auprès des enfants. Le personnel affichera une autorité ferme et une attitude d'accueil, d'écoute, d'attention à chaque enfant

Ces règles de vie sont indispensables pour que chacun (élèves et personnel) profite sereinement de ce temps de pause et de restauration.